

15 parvis René-Descartes  
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
[www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)

## Budget rectificatif 2023

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'École normale supérieure de Lyon – M. Emmanuel TRIZAC,*

*Vu la décision n° 2023-115 du 4 octobre 2023 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 19 octobre 2023, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le budget rectificatif 2023, et notamment les autorisations budgétaires suivantes pour l'ENS de Lyon :

- 2011,8 ETPT dont 1857,7 ETPT sous plafond et 154,1 ETPT hors plafond
- 168 201 790 € d'autorisations d'engagements dont :
  - 112 106 359 € en personnel
  - 48 119 621 € en fonctionnement
  - 7 975 810 € en investissement
- 164 127 961 € de crédits de paiements dont :
  - 112 106 359 € en personnel
  - 41 963 470 € en fonctionnement
  - 10 058 132 € en investissement
- 152 096 560 € de prévisions de recettes
- -12 031 401 € de solde budgétaire

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au MESR : 19/10/2023

Date de publication sur le site internet de l'École : 19/10/2023



**Article 2.**

Le conseil d'administration a approuvé également à l'unanimité des suffrages exprimés les prévisions comptables suivantes :

- 21 446 346 € de trésorerie, soit une variation de 2 118 766 € par rapport aux prévisions du budget initial 2023
- -6 769 991 € de résultat patrimonial, soit une variation de -4 536 123 € par rapport aux prévisions du budget initial 2023
- -3 355 268 € de capacité d'autofinancement, soit une variation de 371 279 € par rapport aux prévisions du budget initial 2023
- 11 486 043 € de fonds de roulement, soit une variation de -70 161 € par rapport aux prévisions du budget initial 2023

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

---

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 19*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 4*

---

Fait à Lyon, le 19 octobre 2023,

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel TRIZAC

